

Saint-Hélen

Fin des contrats aidés : un agent va être embauché

Avec la fin des contrats aidés, il n'y aura pas de renouvellement possible pour la personne embauchée actuellement en CAE aux services techniques. Or, trois techniciens sont indispensables pour assurer l'entretien au sein de la commune.

« Cela fait plusieurs années qu'ils tournent à trois dans les services techniques, et le contrat CAE palliait le congé de longue maladie de l'un des personnels. Avec l'accroissement des lotissements, la sur-

face d'intervention est encore appelée à s'étendre. »

Les élus souhaitent donc titulariser la personne dont le contrat aidé prend fin au 1er novembre, en raison de sa polyvalence et de ses nombreuses compétences. « Bien sûr, ce sera une charge salariale supplémentaire, mais au vu des économies que nous réalisons, en faisant des travaux en régie municipale, c'est une opportunité d'embaucher une personne aussi polyvalente. »

Plus de 26 000 € de participation à l'école Saint-Yves

Jeudi, les élus ont abordé des questions financières, dans une salle de conseil transformée en salle de classe, avec l'accueil d'élèves de Saint-Joseph jusqu'à la rentrée des vacances de la Toussaint.

Comme chaque année après la rentrée des classes, la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Yves est estimée par les élus, en fonction du nombre d'enfants de la commune et d'un bilan

chiffré des dépenses engagées présenté annuellement par l'établissement privé. Cette année, le coût d'un élève a été établi à 403,56 €. L'école compte 66 enfants domiciliés dans la commune. La participation globale se montera donc à 26 634,96 €.

Concernant la subvention attribuée aux associations de parents d'élèves, elle sera, cette année, de 6 € par enfant, soit 666 € pour l'école publique et 540 € pour l'école privée.